

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 153

17 janvier 2014

SOMMAIRE

4finance Holding S.A.	7298	Magré Technologies S.A.	7311
Alexandria	7338	Meivalux Immobilière S.A.	7310
Annen Plus S.A.	7312	Metalpoint S.A.	7341
Bela s.à r.l.	7342	Mogenio	7311
Belux Mondial Luxembourg S.A.	7342	Nicego Invest S.A.	7344
Bijouterie Daniel Martins s.à r.l.	7342	Olympique Distribution S.à r.l.	7343
BLF Consult S.A.	7341	Onyx S.A.	7344
Caelus Energy International Holdings S.à r.l.	7338	Palmer Private S.A. SPF	7314
CDCH S.A.	7309	Pneus Service Hoffmann S.à r.l.	7308
EPGF Neuss Logistics Sàrl	7342	Quotation Holding S.A.	7313
FATHI Enterprise S.à r.l.	7309	Ringfort S.A., SPF	7309
Glanbia Luxinvest S.A.	7342	SHCO 44 S.à r.l.	7335
G. P. Baubetreuung S. à r. l.	7312	Sigma New Technologies S.A.	7308
Harrow Securities	7313	Silver Grafton One S.C.	7301
HAZ Holding S.A.	7313	Slim-Fit S.A.	7335
Ice Midco Limited S.A.	7314	S T G Holding S.à r.l.	7308
International Courtage Invest S.E.	7335	Super Dys	7343
International Media & Marketing Sàrl	7335	Sweets S.à r.l.	7343
KBC Asset Management S.A.	7333	Tejo Connection S.A.	7298
Lafond S.A.	7312	Transports CITAL S.A.	7343
Laline S.A., SPF	7334	Victoria Holding S.à r.l.	7344
Lou's Lounge s.à r.l.	7313	Weychware Publishing S.à r.l.	7336
Lux Entertainment S.A.	7344	Wolford Investments S.A.	7341
Mac Donnel Brand Retail S.A.	7312	Xylomen Participations S.à r.l.	7333

**4finance Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Tejo Connection S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 171.059.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of November.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Tejo Connection S.A. (hereinafter referred to as the "Corporation"), a Luxembourg "société anonyme", with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.059. The Corporation was incorporated by virtue of a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated July 24th, 2012, acting in replacement of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, under number 2386, on September 25th, 2012.

The meeting is chaired by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, who appointed herself as scrutineer and the meeting elected as secretary Ms. Mariette Schou, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The chairman declares and requests the undersigned notary to act:

I. That the sole shareholder represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the three hundred and ten (310) ordinary shares all of which are paid up at 25%, in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) are represented at the present extraordinary meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the Corporation's name from its current name "Tejo Connection S.A." to "4finance Holding S.A."
2. Subsequent restatement of the article 1 of the articles of association of the Corporation in order to adapt them to the foregoing resolution.
3. Change of the nominal value of the shares from one hundred Euro (EUR 100.-) to one cent of Euro (EUR 0.01) so that the share capital of the Corporation is henceforth represented by three million and one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) per share.
4. Subsequent restatement of the article 5 of the articles of association of the Corporation in order to adapt them to the foregoing resolution.
5. Change of Mr. Benoît Bauduin's directors' class so that Mr. Benoît Bauduin shall henceforth be considered as a class A director.
6. Accept the resignation of Mr. Olivier Liegeois from his mandate of class B director with immediate effect and grant him discharge for the exercise of his mandate.
7. Appoint Mr. Edgars Dupats, born on March 3rd, 1978, in Limbazi, Republic of Latvia, and having his private address at Street Dzirnava 68-7, Riga, LV-1050, Latvia, as class B director.

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the Company's name from its current name "Tejo Connection S.A." to "4finance Holding S.A."

Second resolution

The meeting further resolved to amend article 1 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 1. Name.** There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of 4finance Holding S.A. (hereafter the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

Third resolution

The meeting resolved to change the nominal value of the shares from one hundred Euro (EUR 100.-) to one cent of Euro (EUR 0.01) so that the share capital of the Company is henceforth represented by three million and one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) per share.

Fourth resolution

The meeting further resolved to amend article 5 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of three million and one hundred thousand (3,100,000) shares in registered form with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles".

Fifth resolution

The meeting resolved to change Mr. Benoît Bauduin's directors' class so that Mr. Benoît Bauduin shall henceforth be considered as a class A director.

Sixth resolution

The meeting resolved to accept the resignation of Mr. Olivier Liegeois from his mandate of class B director with immediate effect and to grant him discharge for the exercise of his mandate.

Seventh resolution

The meeting resolved to appoint Mr. Edgars Dupats, born on March 3rd, 1978, in Limbazi, Republic of Latvia, and having his private address at Street Dzirnavu 68-7, Riga, LV-1050, Latvia, as class B director for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2016. As a result, the Corporation's board of directors will henceforth be composed as follows:

Class A Directors:

- Mr. Benoît Bauduin; and
- Mr. Patrick Moinet.

Class B Director:

- Mr. Edgars Dupats.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company are estimated at approximately eight hundred sixty Euro (EUR 860.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Tejo Connection S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.059, constituée suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 juillet 2012, agissant en remplacement du notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2386, le 25 septembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme comme scrutateur et l'assemblée désigne comme secrétaire Madame Mariette Schou, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des trois cent dix (310) actions ordinaires, libérée à hauteur de 25%, en circulation représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de nom de la Société en remplaçant son nom actuel de «Tejo Connection S.A.» par «4finance Holding S.A.».

2. Refonte de l'article 1 des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la résolution ci-dessus.

3. Changement de la valeur nominale des parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) à un cent d'Euro (EUR 0,01) de telle sorte que le capital social de la Société est désormais représenté par trois millions, cent mille (3.100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune.

4. Refonte de l'article 5 des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la résolution ci-dessus.

5. Changer la catégorie d'administrateurs de M. Benoît Bauduin de telle sorte que M. Benoît Bauduin sera désormais un administrateur de catégorie A.

6. Accepter la démission de M. Olivier Liegeois de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

7. Nommer M. Edgars Dupats, né le 3 mars 1978, à Limbazi, République de Lettonie, et ayant son adresse privée au Street Dzirnavu 68-7, Riga, LV-1050, Lettonie, en tant qu'administrateur de catégorie B,

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de changer le nom de la Société en remplaçant son nom actuel de «Tejo Connection S.A.» par «4finance Holding S.A.».

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée a décidé de modifier et reformuler l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination 4finance Holding S.A. (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présent statuts (ci-après les «Statuts»)».

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de changer la valeur nominale des parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) à un cent d'Euro (EUR 0,01) de telle sorte que le capital social de la Société est désormais représenté par trois millions, cent mille (3.100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée a également décidé de modifier et reformuler l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois millions, cent mille (3.100.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune.

5.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts».

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de changer la catégorie d'administrateurs de M. Benoît Bauduin de telle sorte que M. Benoît Bauduin devra désormais être considéré comme un administrateur de catégorie A.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de M. Olivier Liegeois de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Septième résolution

L'assemblée a décidé de nommer M. Edgars Dupats, né le 3 mars 1978, à Limbazi, République de Lettonie, et ayant son adresse privée au Street Dzirnavu 68-7, Riga, LV-1050, Lettonie, en tant qu'administrateur de catégorie B pour une durée pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra pour l'année financière se finissant au 31 décembre 2016. Par conséquent, le Conseil d'Administration de la Société sera désormais composé de la manière suivante:

Administrateurs de Catégorie A:

- M. Benoît Bauduin; et
- M. Patrick Moinet.

Administrateur de Catégorie B:

- M. Edgars Dupats.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes modifications des statuts de la Société, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent soixante Euros (EUR 860,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2232. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173657/194.

(130211826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Silver Grafton One S.C., Société Civile.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.236.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Silver Grafton S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 179 130.

And

PWREF II Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 173 657.

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of a société civile which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name, Purpose, Registered office, Duration

Art. 1. It is established a société civile constituted under the name of "Silver Grafton One S.C." (hereinafter the «Company») which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies (including, but not limited to, in SPPICAV- société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any activities, excluding any commercial activities, and operations which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period. The dissolution may be decided by a resolution of the general meeting of partners.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one or several of the partners will not cause the dissolution of the Company. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may, in any case, require that seals be affixed on assets or documents of the Company.

B. Contributions, Capital, Transfer of units

Art. 5. The capital is set at ten thousand euro (EUR 10,000) represented by ten thousand (10,000) units with a par value of one euro (EUR 1) each.

Art. 6. Any transfer of units, without prejudice of the additional conditions provided for by the present articles of incorporation, will be made by notarial deed or under private seal according to the provisions of article 1690 of the civil code.

Art. 7. The Company's units are freely transferable among partners.

Art. 8. A partner intending to transfer part or all of his/her/its units shall have to offer such units by priority to the other partners.

The transferring partner shall give notice of the proposed transfer in writing to the other partners.

The transfer notice shall specify:

- 1) the identity of the transferee;
- 2) the number of units intended to be transferred; and
- 3) the price at which the transferee wishes to purchase the units.

Any partner may within one month of the receipt of such notice inform the transferring partner that he/she/it exercises his/her/its rights to acquire on the whole or any part of the units that are proposed to him/her/it in proportion to the units that he/she/it holds, at the price specified in the notice.

Any partner who does not serve a purchase notice shall be deemed to have renounced to acquire any unit. The non-exercise by a partner of his/her/its pre-emptive rights proportionally increases the preemptive rights of the other partners.

If the proposed units are not purchased by the partners, the units subject to the transfer notice may be transferred to the person and at the price that has been indicated in this notice.

C. Management

Art. 9. The Company will be managed by several managers who will be appointed by the general meeting of partners. The managers may be revoked freely at any time by a majority vote of the partners.

Art. 10. The managers meet in a board of managers which shall choose from among its members, a general manager. The board of managers may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon convening notice by the general manager, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The general manager shall preside all meetings of the board of managers, but in his

absence, the board of managers may appoint another manager as general manager pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The attendance of a meeting by these means is equivalent to an attendance in person of such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the general manager or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the general manager or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 12. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. The board of managers shall be vested with the most extensive powers for the management of the Company and to bind the Company in all circumstances. Any powers which are not reserved to the general meeting of the partners by the present articles of incorporation belong to the board of managers.

Art. 14. The general manager will be in charge of the daily management of the Company.

Art. 15. In relation to third parties, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of one manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

D. General Meetings

Art. 16. The general meeting of partners will meet, upon a written convening notice sent with at least 5 days notice, by the board of managers, as often as required in the interest of the Company. The convening notices shall set out the agenda of the meeting.

Art. 17. The general meeting of partners will meet each year within six months of the end of the financial year.

Art. 18. Each partner may participate in the collective decisions and may be represented by another partner or any third person at the general meetings.

Each partner is entitled to as many votes as he/she/it holds or represents units.

The Company will recognize only one holder per unit. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 19. Except in cases foreseen in the article 21 hereinafter, the general meeting of partners shall validly deliberate if at least two thirds of the capital is represented. If this condition is not fulfilled, the general meeting is convened again within a month and shall validly deliberate notwithstanding the number of units represented, but only on the agenda of the first meeting.

Resolutions are only validly taken in so far as they are adopted by the majority of the voting rights of the partners present or represented.

Art. 20. The ordinary general meeting of the partners shall approve the accounts, deliberate on the report of the board of managers, grant or refuse to grant discharge to the managers, grant or refuse to grant discharge to the public accountant or the auditor (if any), deliberate on all items of the agenda which are not part of the competence of the extraordinary general meeting.

Art. 21. The extraordinary general meeting may make all amendments to the articles of incorporation, notwithstanding their nature or importance, and shall decide on the transfers of units according to article 8 of the articles of incorporation.

The extraordinary general meeting shall validly deliberate if the partners representing at least three quarters of the capital units are present or represented, the resolutions being taken only with a majority of two thirds of the voting rights of the present or represented partners.

In accordance with article 8, transfers of units have to be authorized by unanimous resolution of all the partners.

E. Financial year

Art. 22. The financial year shall commence on 1 January and end on 31 December of each year.

F. Liquidation, Wind-up

Art. 23. In the event of a dissolution, the general meeting shall decide on liquidation procedures of the Company shall nominate one or several liquidators and shall determine their powers.

The liquidators may, by virtue of a resolution of the extraordinary general meeting, contribute to another civil or commercial company all or part of the assets, rights and liabilities of the dissolved Company.

The general meeting, regularly constituted, retains during the liquidation, the same attributions as it had during the course of the Company. In particular, the Company has the capacity to approve the accounts of the liquidation and to grant discharge to the liquidator.

The net product of liquidation, after the payment of social liabilities, is distributed between the partners proportionally to the number of the units held by each one of them.

G. General disposition

Art. 24. Articles 1832 to 1872 of the civil code are applicable unless otherwise provided in these articles of incorporation or under private seal between the partners.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Subscription and Payment

The ten thousand (10,000) units of the Company have been subscribed as follows:

	Units
1) Silver Grafton S.à r.l.	9,999
2) PWREF II Holding S.à r.l.	<u>1</u>
Total:	10,000

All the units subscribed are fully paid up in cash so that the amount of ten thousand euro (EUR 10,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

General meeting of partners

The above appearing parties, representing the entire subscribed capital, have immediately passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

Ms Valérie Scholtes, born on 23 December 1974 in Leuven, having professional address at 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg;

Mr Stéphane Bourg, born on 20 October 1973 in Nantes, having professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Mr Gérard Becquer, born on 29 April 1956 in Briey, having professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 3rd Floor, 22 Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Silver Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, Grand Rue, 3^e étage, L-1660 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179 130.

Et

2) PWREF II Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 22 Grand Rue, 3^e étage, L-1660 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 657.

ici représentées par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé elle délivrées.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société civile qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile sous la dénomination de «Silver Grafton One S.C.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères (y compris, mais non limité, dans des SPICAV-société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, se porter garant, accorder des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou tout droit de toute nature ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités et/ou opérations estimées utiles pour l'accomplissement de son objet à l'exclusion de toute activité commerciale.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. La dissolution peut être décidée par une résolution de l'assemblée générale des associés.

La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés. Les créanciers les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société.

B. Apports, Capital social, Transmission des parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de dix mille euros (EUR 10,000) représenté par dix mille (10,000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présentes statuts, s'opère par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Art. 8. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts doit les offrir en priorité aux autres associés.

L'associé cédant informera par écrit les autres associés de la cession proposée.

Cette lettre indiquera:

- 1) l'identité du cessionnaire;
- 2) le nombre de parts devant être cédées;
- 3) le prix auquel le cessionnaire achète les parts.

Chaque associé peut, dans le mois de la réception de la notification, informer l'associé cédant qu'il exerce ses droits d'achat sur tout ou partie des parts qui lui sont proposées proportionnellement aux parts qu'il détient, au prix spécifié dans la notification.

Les associés qui n'exercent pas leur droit seront réputés avoir renoncé à l'acquisition des parts. Le non exercice par un associé de son droit de préemption accroît proportionnellement celui des autres.

Si les parts proposées ne sont pas acquises par les associés, les parts objet de la cession seront transférées à la personne et au prix indiqué dans la notification.

C. Gérance

Art. 9. La Société est gérée par plusieurs gérants qui seront nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants pourront être révoqués librement et à tout moment par un vote majoritaire des associés.

Art. 10. Les gérants sont réunis en conseil de gérance qui choisira parmi ses membres, un mandataire général. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du mandataire général ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le mandataire général présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le mandataire général ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le mandataire général ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 12. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Le conseil de gérance a les pouvoirs de disposition les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances. Tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Le mandataire général sera responsable de la gestion journalière de la Société.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un gérant ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

D. Assemblées

Art. 16. Les assemblées des associés sont convoquées par le conseil de gérance, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, avec un préavis écrit de cinq jours au moins et indication de l'ordre du jour dans les convocations.

Art. 17. Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 18. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 19. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 21 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents et représentés.

Art. 20. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du conseil de gérance, accorde ou refuse la décharge aux gérants, accorde ou refuse la décharge à l'expert-comptable ou au réviseur (le cas échéant), délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour, qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 21. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance et se prononcer sur les cessions de parts conformément à l'article 8 des statuts.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents et représentés.

Les cessions de parts conformément à l'article 8 des statuts doivent être agréées par une délibération unanime de tous les associés.

E. Année sociale

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

F. Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

G. Disposition générale

Art. 24. Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les dix mille (10,000) parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Silver Grafton S.à r.l.	9,999
2) PWREF II Holding S.à r.l.	<u>1</u>
Total:	10,000

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10,000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Réunion en assemblée générale

Et aussitôt le comparant, représentant l'intégralité du capital de la Société et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Mme Valérie Scholtes, née le 23 Décembre 1974 à Leuven, ayant adresse professionnelle au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg;

M. Stéphane Bourg, né le 20 Octobre 1973 à Nantes, ayant adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

M. Gérard Becquer, né le 29 Avril 1956 à Briey, ayant adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 22 Grand Rue, 3^e étage, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par ses nom et prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56598. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176186/346.

(130214558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Pneus Service Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 76, rue du Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg B 114.988.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 11. November 2013.

Für die Gesellschaft

Der Notar

Référence de publication: 2013176123/12.

(130214104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Sigma New Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.870.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Sigma New Technologies S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013178258/12.

(130217634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

S T G Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 109.668.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Pour la S. À R. L. S T G HOLDING en LIQUIDATION ayant son siège à CONTERN, constituée, suivant acte reçu par Me Leon Thomas dit Tom METZLER, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 juillet 2005

Il a été décidé:

- De la clôture de la liquidation avec effet de ce jour

- De la dissolution de la société (radiation) avec effet de ce jour

- De l'archivage des livres et pièces durant les 5 prochaines années auprès de la société KÜHNE & NAGEL 1, rue Edmund Reuter -L- 5326 CONTERN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2013181059/17.

(130220504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Ringfort S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.
R.C.S. Luxembourg B 144.753.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 décembre 2013 la décision suivante:

- L'actionnaire unique prend note du changement de commissaire PKF Weber & Bontemps, R.C.S. Luxembourg B 135187, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg et nomme en remplacement Compliance & Control, ayant son siège 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 172 482.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2013181042/13.

(130220275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

CDCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 116.036.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 janvier 2013

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Sidney TOLEDANO, Administrateur Christian Dior Couture, né à Casablanca (Maroc), le 25/07/1961 domicilié professionnellement à 30, avenue Montaigne, 75008 Paris (France), en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Quatrième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé de mettre fin au mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Vincent BERNARD, né le 12 avril 1976 à Limoges (France), résidant à N°3 - Villa n°6, Road 29, Umm Suquem 1, 1000 Dubai (Emirats Arabes Unis) avec effet au 14/03/2011.

Cinquième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, de nommer la personne suivante en tant que délégué à la gestion journalière avec effet au 14/03/2011:

- Ragheb CHAKKOUR, né le 27/10/1967 à Damas (Syrie), résidant professionnellement à CDC General Trading LLC - Burjuman Office Tower 23rd Floor - PO BOX 121717 - 1000 Dubai - (Emirats Arabes Unis).

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CDCH S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013178607/26.

(130218392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

FATHI Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schiffange, 13, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 180.313.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FATHI ENTERPRISE SàRL tenue au siège social le 17 Décembre 2013 à 11 heures

Résolution

1. L'Assemblée approuve la cession de 75 (soixante-quinze) parts sociales de Monsieur Mathieu FARANGUE HARIRI, né le 17 Août 1988 à Aubervilliers, demeurant au 65, rue Saint-François F-57390 Audun-Le-Tiche (FRANCE) dénommé le Cédant, à Monsieur Charles FARANGUE HARIRI, né le 08 Novembre 1993, demeurant au 54/60, rue du Colonel de Rochebrune F-92380 Garches (FRANCE) dénommé le Cessionnaire.

Le capital se répartit dès lors comme suit:

Monsieur Mathieu FARANGUE HARIRI détenteur de 75 parts sociales.

Monsieur Charles FARANGUE HARIRI détenteur de 25 parts sociales.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Charles FARANGUE HARIRI / Mathieu FARANGUE HARIRI / Julie BRACK
Secrétaire / Président / Scrutateur

Référence de publication: 2013178768/21.

(130217856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Meivalux Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 137.026.

L'an deux mille treize, le quatre décembre,

Par devant Maître Arrensdoeff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- Monsieur Patrick LECETRE, résidant au 41, rue Siggy, L-1933 Luxembourg, détenant 2.500 actions de la Société, et
- Madame Brigitte LECETRE, résidant au 41, rue Siggy, L-1933 Luxembourg, détenant 2.500 actions de la Société, et ensemble avec Monsieur Patrick LECETRE, les «Associés»,

Lesquelles parties comparantes, agissant ès-qualité, ont déclaré et demandé au notaire:

I. de constater que les Associés sont les seuls associés de la société anonyme, MEIVALUX IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B137.026 constituée par acte reçu par le notaire Jean SECKLER de Junglinster en date du 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 891 du 10 avril 2008 (ci-après la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 20.000.000 (vingt millions d'Euros) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) d'actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune;
2. Souscription et libération de toutes les nouvelles Actions Ordinaires via un apport d'actions;
3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société; et
4. Divers.

Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 20.000.000 (vingt millions d'Euros) afin de porter son montant actuel de EUR 50.000.- (cinquante mille Euros) à un montant de EUR 20.050.000.- (vingt millions cinquante mille Euros).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre 2.000.000 (deux millions) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

Intervention des Apporteurs - Souscription - Libération

Monsieur Patrick LECETRE a déclaré souscrire et payer en totalité 1.000.000 (un million) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune, pour un montant total de EUR 10.000.000 (dix millions d'Euros) par l'apport en nature de 155 actions de la société LUXRULE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 93.226 et ayant son siège social au 300C, route de Thionville, L-5884 Hesperange (ci-après l'«Apport de Patrick LECETRE»).

Madame Brigitte LECETRE a déclaré souscrire et payer en totalité 1.000.000 (un million) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune, pour un montant total de EUR 10.000.000 (dix millions d'Euros) par l'apport en nature de 155 actions de la société LUXRULE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 93.226 et ayant son siège social au 300C, route de Thionville, L-5884 Hesperange (ci-après l'«Apport de Brigitte LECETRE, et ensemble avec l'Apport de Patrick LECETRE, l'«Apport»).

Description de la contribution

L'apport en nature consiste en l'Apport des Associés à la Société, étant évalué à un montant de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'Euros) sur la base d'un rapport de valorisation émis par le réviseur d'entreprises établi conformément aux articles 26-2 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, en date du 4 décembre 2013, lequel rapport a été signé "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant et restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

La conclusion dudit rapport affirme comme suit:

«Conclusion: Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 2.000.000 actions ordinaires à émettre en contrepartie d'une valeur nominale d'EUR 10 chacune.»

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 20.050.000,- (vingt millions cinquante mille Euros), représenté par 2.005.000 (deux millions cinq mille) actions, ci-après les «Actions», d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune. Toutes les Actions ont les mêmes droits et obligations sous réserve des dispositions contraires des présents statuts.»

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette transaction, s'élève à environ EUR 5.900,- (cinq mille neuf cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: P. LECETRE, B. LECETRE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 55414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175967/82.

(130214030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Magré Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 131.990.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013178014/11.

(130216780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Mogenio, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 166.420.

Les comptes annuels au 31 Mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mogenio S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013178031/11.

(130216927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Mac Donnel Brand Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013178036/11.

(130216715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Annen Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, route de Schoreshof.

R.C.S. Luxembourg B 143.953.

Die Jahresabschlüsse am 31. Dezember 2012 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2013179478/11.

(130219895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Lafond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 166.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013180042/13.

(130220278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

G. P. Baubetreuung S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 102.032.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 décembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- G.P. BAUBETREUUNG S.à r.l., avec siège social à L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B102032.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2013177811/15.

(130217740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

HAZ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.645.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 DEC. 2013.

Pour: HAZ HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013177853/15.

(130216588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Harrow Securities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 158.068.

—
DISSOLUTION

La dissolution du compartiment "Emerging Markets" du Fond de Titrisation "Brixton Global Equity Fund" a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013179383/11.

(130219657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Quotation Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.649.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013180296/13.

(130220229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Lou's Lounge s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 22Bis, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.454.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013180908/11.

(130220751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Palmer Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 153.271.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 18 décembre 2013, que la liquidation de la société, décidée en date du 29 novembre 2013, a été clôturée et que PALMER PRIVATE S.A. SPF a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Pour: PALMER PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2013179100/19.

(130218567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

—
Ice Midco Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 181.174.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of November,
Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting of shareholders of "Ice Midco Limited S.A.", a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 181174 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on 18 October 2013 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Ms Astrid Wagner, avocat à la Cour, in the chair, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Ms Fouzia Benyahia, avocat, professionally residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Ms Valérie-Anne Demulier, avocat, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders presents, the board of the meeting, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxies of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the shares representing the entire share capital are duly represented at the present meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. The present meeting, at which all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of Article 2 of the articles of association of the Company regarding the Company's corporate purpose which shall henceforth be read as follows:

« **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers".

2. Full restatement of the articles of association of the Company.

3. Conversion of the current class B directors of the Company into class A directors of the Company for a period of two (2) years.

4. Decrease of the duration of the mandate of the current class A director to a period of two (2) years.

5. Appointment of Mr. Jacob Kholi and Mr. Wahid Hamid as new class A directors of the Company and Mr. Stanislas de Gramont, Mrs Catherine Lewko, Mr. Gilles Jacquet and Mr. Peter van Opstal as new class B directors of the Company, each for a period of two (2) years.

6. Revocation of Comcolux S.à r.l. as statutory auditor (commissaire aux comptes) and appointment of PricewaterhouseCoopers as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period of one (1) year.

7. Miscellaneous.

The general meeting then takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend Article 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

" Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers".

Second resolution

Further to the above resolution, the general meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company, so that the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a public limited company (société anonyme) under the name "Ice Midco Limited S.A." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000), represented by thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash or in kind shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. In the case of a payment in kind of new shares by a shareholder, the other shareholder(s) shall have the possibility to subscribe for new shares in proportion to the number of shares held by him in the Company's share capital and to pay such shares in cash. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable subject to (a) the provisions of the Law, (b) these articles of association and (c) any shareholders' agreement with respect to the Company entered into between the shareholders of the Company from time to time.

7.4 The shareholders of the Company shall not directly or indirectly create or permit to subsist any claim, option, charge (fixed or floating), mortgage, lien, pledge, equity, encumbrance, right to acquire, right of pre-emption, right of first refusal, title retention or any other third party right, or other security interest or any other agreement or arrangement having a similar effect or any agreement to create any of the foregoing on or affecting any of the shares issued by the Company or the Company's special reserve account.

7.5 Any transfer of shares by a shareholder to a non shareholder shall extend to all (and not less than all) of the shares in the share capital of the Company held by such shareholder.

7.6 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

C. General meetings of Shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Convening of general meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors including upon request of any shareholder of the Company or, as the case may be, by the internal auditor(s).

9.2 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting identifying the matters to be discussed at the general meeting together with copies of all relevant documents relating to the matters to be raised at such general meeting and shall be made by registered letters and by facsimile or electronic mail (with proof of receipt if the notice is served by electronic mail or by facsimile) and shall be dispatched to each shareholder at least ten (10) days before the date scheduled for the meeting.

9.3 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the second Monday of May at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following day (other than a Friday, Saturday or Sunday) on which banks are open for general business in London, Paris, Copenhagen, Luxembourg and the United Arab Emirates (a "Business Day").

10.2 Other meetings of shareholders may be held at the registered office of the Company or at such other place as mutually agreed by all the shareholders of the Company and specified in the convening notice of such meeting.

10.3 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.4 An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

10.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.6 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.7 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

10.8 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

Art. 11. Quorum and Vote.

11.1 Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

11.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall require that all the shareholders of the Company are present or represented and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which all the shareholders of the Company are present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be

convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 13. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 14. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders being in progress for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 16. Composition and Powers of the board of directors.

16.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least nine (9) members, a majority of whom shall be Luxembourg residents and composed of five (5) class A directors (the "Class A Directors") and four (4) class B directors (the "Class B Directors"), appointed by the general meeting of shareholders. The shareholder holding more than fifty percent (50%) of the shares of the Company shall have the exclusive right to propose for appointment a list of candidates for the position of Class A Directors. The shareholder holding less than fifty percent (50%) of the shares of the Company shall have the exclusive right to propose for appointment a list of candidates for the position of Class B Directors. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

16.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 17. Daily management.

17.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents chosen among a list of candidates proposed by the Class A Directors of the Company, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors taken at a Simple Majority (as such term is defined below in Article 21.6).

17.2 For the avoidance of doubt, any matters listed in Articles 21.7 and 21.8 of the present articles of association and any matters reserved by the Law to the general meeting of the Company do not fall into the scope of the daily management of the Company and require the prior approval of the board of directors.

17.3 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 18. Appointment, Removal and Term of office of directors.

18.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration, if any, and term of office.

18.2 The term of office of a director may not exceed two (2) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be re-appointed for successive terms without limitation.

18.3 Each director is appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

18.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause, upon proposal by the shareholder which proposed the appointment of such director, by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. The shareholder which initially appointed the removed director shall propose a candidate to fill such vacancy.

18.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 19. Vacancy in the office of a director.

19.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, disability, resignation, retirement, the shareholders shall, upon proposal by the shareholder which proposed the designation of the concerned director, appoint a new director and the vacancy shall be filled within twenty (20) Business Days of its occurrence.

19.2 In the event of a vacancy in the office of a director, the board of directors of the Company shall not conduct any further action until a new director has been appointed, provided however that the foregoing restriction shall not apply, and the board of directors of the Company may continue to take actions (with the exception of the matters enumerated at Article 21.8 of the present articles of association), in case of duly justified emergency or if the vacancy has continued for longer than twenty (20) Business Days after the event giving rise to such vacancy.

19.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 20. Convening meetings of the board of directors.

20.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman of the board of directors (the "Chairman"), or by any two directors. Meetings of the board of directors shall be held (a) at the registered office of the Company, (b) at any other place in Luxembourg agreed by at least three (3) Class A Directors and two (2) Class B Directors or (c) by way of teleconference or videoconference initiated from Luxembourg.

20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given in writing by mail, email or facsimile (with proof of receipt if the notice is served by email or facsimile) to the directors at least ten (10) Business Days in advance of the time scheduled for the meeting, save that:

- in case of emergency, the prior notice period can be reduced to no less than five (5) Business Days or with no prior notice if the directors are all present or represented at the meeting;
- where all of the directors are present or represented at the relevant meeting, then the meeting may be held on less than ten (10) Business Days prior notice; and
- if all of the directors have approved the holding of the meeting on less than ten (10) Business Days prior notice and if all the directors are present or represented at such meeting, then such meeting may be held on such number of days' notice as has been approved by the directors.

Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors. The convening notice shall contain, inter alia, (i) the time and location of the meeting, and (ii) an agenda identifying the matters to be discussed at the meeting together with copies of all relevant documents relating to the matters to be raised at such meeting.

20.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall elect among its Class A Directors a Chairman for the duration of his mandate as a Class A Director. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

21.2 The Chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

21.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing by mail, email or facsimile (with proof of receipt if the proxy is sent by email or facsimile), a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

21.4 Meetings of the board of directors may be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg in accordance with Article 20.1(b).

21.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director are present at a meeting of the board of directors. Such quorum shall also be required for any adjourned meeting. If a quorum is not met during a meeting, the meeting shall be adjourned and reconvened at such time and place as determined by the Chairman or at least two (2) directors, provided that the reconvened meeting shall take place at least

five (5) Business Days after the original date. However, should a meeting of the board of directors, already convened and reconvened twice on the same agenda, each time at least five (5) Business Days after the date of the adjourned board meeting, be adjourned for the third time for absence of the required quorum due to the absence of all of the Class A Directors or of all of the Class B Directors, no quorum will be required during the adjourned meeting reconvened on the same agenda, so that the Class A Directors or the Class B Directors, as the case may be, may be able to pass resolutions during such meeting.

21.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting, including the positive vote of all the Class A Directors (hereinafter referred to as a "Simple Majority"). In the case of a tie, the Chairman shall not have a casting vote.

21.7 The following decisions are subject to the prior approval of the board of directors by way of resolutions passed at a Simple Majority:

- i appointment, dismissal and remuneration of the day-to-day manager (délégué à la gestion journalière) of the Company;
- ii approval or modification of the annual budget of the Company and its direct and indirect subsidiaries (individually referred to as a "Group Company" and collectively the "Group" or "Group Companies");
- iii approval of the Company's annual accounts;
- iv appointment, renewal or dismissal of the auditors of the Group Companies; and
- v without prejudice to Article 21.8.i of the present articles of association, the appointment, dismissal and remuneration of managers and directors of any Group Company.

21.8 The following decisions are subject to the unanimous consent of the Class A Directors and the Class B Directors, present or represented at the meeting where such decisions are discussed (hereinafter referred to as a "Qualified Majority"):

- i appointment, dismissal and remuneration of the chief financial officer of the Company;
- ii approval of the 4-year business plan for the Group, which shall be derived from the VCP (as defined below) (the "Business Plan") and which shall be reviewed and adopted pursuant to any shareholders' agreement with respect to the Company in force from time to time, it being expressly specified that the approval of such Business Plan shall not extend to the approval of the Group's annual budget which shall be taken at a Simple Majority;
- iii approval of and amendments to the 4-year value creation plan which shall detail key strategic, operational and financial initiatives for the Group Companies as well as the associated risk management of these initiatives (the "VCP");
- iv distribution of any dividend by any of the Group Companies, except otherwise agreed in any shareholders' agreement with respect to the Company in force from time to time;
- v amendments to the articles of association of the Group Companies;
- vi incorporation of any subsidiary, termination of any material activity of any Group Company, dissolution, winding up or liquidation of any of the Group Companies as well as any transaction transferring all or part of the shares of, or any material assets of any of the Group Companies (including any restructuring transactions such as mergers, demergers, contributions of businesses involving any of the Group Companies);
- vii application for the opening of any judicial pre-insolvency or insolvency proceedings regarding any of Group Companies;
- viii increase (including by way of a contribution in kind) or decrease of the share capital or more generally any modification of the share capital structure of any of the Group Companies (including by granting options or encumbrances over the shares of any of the Group Companies) and including any issue or buy-back of any other securities of any Group Company;
- ix modification of the general nature of the business of the Group Companies, including, but not limited to, by entering into new lines of business that are outside the scope of the business of the Group Companies as conducted as at the date hereof or entering into any transactions that are not in the normal course of the Group Companies' businesses;
- x entry into, modification and termination of any related-party transactions, outside the ordinary course of business or other than on commercial arms' length terms, by any of the Group Companies;
- xi approval of any investment opportunities, irrespective of their form and including acquisitions, greenfield projects or brownfield projects (including joint ventures with local partners) in any restricted area as determined in any shareholders' agreement with respect to the Company in force from time to time (the "Investment Opportunity");
- xii incurring any net indebtedness, including the issuance of any debenture or loan stock, or granting any security in excess of sixty million Euro (EUR 60,000,000) (in aggregate) or any increase by fifteen million Euro (EUR 15,000,000) (in aggregate) over the past twenty (24) months by the Group;
- xiii entry into or issuing any shareholder loans (including loan notes or similar instruments);
- xiv granting or releasing of any encumbrances, securities or indemnities by any of the Group Companies for an amount exceeding five hundred thousand Euro (EUR 500,000) per financial year;
- xv entry into any partnership or joint venture agreements by any of the Group Companies or completion of any Investment Opportunity in common between the shareholders of the Company;

xvi entry into any material agreement by any of the Group Companies relating to any intellectual property owned, leased or licensed by any Group Company;

xvii incurring or accruing or committing capital expenditure in excess of five million Euro (EUR 5,000,000) (in aggregate) of the capital expenditure provided for in the annual budget of the Group;

xviii any acquisition of a business by any of the Group Companies other than an Investment Opportunity;

xix listing on a regulated market of any of the Group Companies (excluding any initial public offering ("IPO") proposed by a shareholder of the Company pursuant to any shareholders' agreement with respect to the Company in force from time to time); and

xx the creation of any committee of the board of directors of in any Group Companies.

21.9 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

21.10 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

21.11 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

21.12 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 22. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

22.1 The Chairman shall be responsible to prepare the minutes within five (5) Business Days of the meeting of the board of directors. The minutes of any meeting of the board of directors shall be approved by the directors having attended the meeting at or prior to the next board of directors' meeting and signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

22.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

Art. 23. Committees of the board of directors. The board of directors may create committees consisting exclusively of members of the board of directors, including in particular (i) an Audit and Risk Committee, (ii) a Remuneration Committee and (iii) a Finance and Budget Committee. The number of members of any committee shall be determined by the board of directors. The board of directors shall (i) define the mission of such committees, (ii) adopt the rules and regulations applicable to such committees and (iii) appoint its members.

Art. 24. Dealing with third parties.

24.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

24.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 25. Auditor(s).

25.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

25.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

25.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

25.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

25.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 26. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 27. Annual accounts and allocation of profits.

27.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

27.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

27.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

27.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

27.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

27.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 28. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

28.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

28.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation.

29.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

29.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 30. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Third resolution

The general meeting resolves to convert the current class B directors of the Company, Mr. Jean-Christophe Dauphin and Mr. Vincent Cointepas, into class A directors of the Company for a period of two (2) years, with effect as of the date hereof.

Fourth resolution

The general meeting resolves to reduce the duration of the mandate of the current class A director of the Company, Mr. Douwe Terpstra, to a period of two (2) years, starting as of the date hereof.

Fifth resolution

The general meeting resolves to appoint the following individuals as class A and class B directors of the Company for a period of two (2) years, with effect as of the date hereof:

i Mr. Jacob Kholi, born on 26 November 1966 in Kete-Krachi (Ghana), having his professional address at Auras Ghana Advisers Limited, Regimanuel Gray Head Office, No. 2 La By Pass, La PO Box 2617, Accra, Ghana, as class A director;

ii Mr. Wahid Hamid, born on 2 November 1958 in Pakistan, having his professional address at Dubai International Financial Centre, Gate Village 8, 3rd Floor, PO Box 504905, Dubai, United Arab Emirates, as class A director;

iii Mr. Stanislas de Gramont, born on 21 February 1965 in Toulouse (France), having his professional address at 17, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, as class B director;

iv Mrs. Catherine Lewko, born on 15 June 1968 in Perigueux (France), having her professional address at 17, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, as class B director;

v Mr. Gilles Jacquet, born on 7 February 1964 in Saint-Mard (Belgium), having his professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B director; and

vi Mr. Peter van Opstal, born on 12 February 1969 in Zwijndrecht (The Netherlands), having his professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B director.

Following the conversion of Mr. Jean-Christophe Dauphin and Mr. Vincent Cointepas into class A directors of the Company, the appointments of Mr. Jacob Kholi and Mr. Wahid Hamid as class A directors of the Company and the appointments of Mr. Stanislas de Gramont, Mrs. Catherine Lewko, Mr. Gilles Jacquet and Mr. Peter van Opstal as class B directors of the Company, with effect as of the date hereof, the board of directors of the Company is composed as follows:

- Mr. Douwe Terpstra, class A director;
- Mr. Jean-Christophe Dauphin, class A director;
- Mr. Vincent Cointepas, class A director;
- Mr. Jacob Kholi, class A director;
- Mr. Wahid Hamid, class A director;
- Mr. Stanislas de Gramont, class B director;
- Mrs. Catherine Lewko, class B director;
- Mr. Gilles Jacquet, class B director; and
- Mr. Peter van Opstal, class B director.

Sixth resolution

The general meeting resolves to revoke Comcolux S.à r.l., its current statutory auditor (commissaire), with effect as of the date hereof, and to appoint, with effect as of the date hereof, PricewaterhouseCoopers, a société coopérative, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 65477, as its independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) until the annual general meeting resolving upon the approval of the annual accounts for the financial year ending 31 December 2013 to be held in 2014.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the board of meeting, the said board of meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Ice Midco Limited S.A.», une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 181174 (la «Société»), constituée selon acte notarié en date du 18 octobre 2013 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire a été déclarée ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Astrid Wagner, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Fouzia Benyahia, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée générale a choisi comme scrutatrice Madame Valérie-Anne Demulier, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, le bureau de l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions représentant l'entière du capital social étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'Article 2 des statuts de la Société concernant l'objet social de la Société comme suit:

« Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société ne peut agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini par la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs.».

2. Complète refonte des statuts de la Société.

3. Conversion des actuels administrateurs de catégorie B de la Société en administrateurs de catégorie A de la Société pour une période de deux (2) ans.

4. Réduction de la durée du mandat de l'actuel administrateur de catégorie A de la Société à une période de deux (2) ans.

5. Nomination de M. Jacob Kholi et M. Wahid Hamid en qualité de nouveaux administrateurs de catégorie A de la Société et de M. Stanislas de Gramont, Mme Catherine Lewko, M. Gilles Jacquet et M. Peter van Opstal en qualité de nouveaux administrateurs de catégorie B de la Société, chacun pour une période de deux (2) ans.

6. Révocation de Comcolux S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société et nomination de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période d'un (1) an.

7. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 2 des statuts de la Société concernant l'objet social afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société ne peut agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini par la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, de manière à ce qu'ils aient la teneur suivante:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société anonyme sous la dénomination «Ice Midco Limited S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société ne peut agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini par la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000), représenté par trente et un mille (31,000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire ou en nature doivent être offertes par préférence à (aux) (l) actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Dans le cas où de nouvelles actions sont libérées en nature par un actionnaire, l (les) autre(s) actionnaire(s) aura (auront) la possibilité de souscrire de nouvelles actions en proportion du nombre d'actions qu'il(s) détien(nen)t (respectivement) dans le capital social de la Société et de libérer ces actions en numéraire. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l)actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des actions - Transfert des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les actions sont librement cessibles sous réserve (a) des dispositions de la Loi, (b) des présents statuts et (c) de tout pacte d'actionnaires par rapport à la Société conclu de temps à autre entre les actionnaires de la Société.

7.4 Les actionnaires de la Société ne peuvent directement ou indirectement créer ou permettre la subsistance de toute créance, option, charge (fixe ou flottante), hypothèque, privilège, gage, droit patrimonial, servitude, droit d'acquisition, droit de préemption, droit de premier refus, réserve de propriété ou tout autre droit de tiers, ou autre sûreté ou tout autre convention ou arrangement ayant un effet similaire ou tout accord sur la création de ce qui précède sur ou affectant toute action émise par la Société ou le compte de réserve spécial de la Société.

7.5 Tout transfert d'actions d'un actionnaire à un non-actionnaire portera sur toutes (et pas moins que toutes) les actions dans le capital social de la Société détenues par cet actionnaire.

7.6 Tout transfert d'actions deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

C. Assemblées générales d'actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

8.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 9. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration y compris sur requête d'un actionnaire de la Société ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

9.2 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée indiquant les points à discuter lors de l'assemblée générale ensemble avec les copies de tous les documents pertinents en relation avec les points à soulever lors de cette assemblée générale et seront faites par lettre recommandée et par fac-similé ou courrier électronique (avec accusé de réception si la convocation est signifiée par courrier électronique ou fac-similé) et devront être adressées à chaque actionnaire au moins dix (10) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

9.3 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 10. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

10.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société le second lundi de mai à 11 heures du matin. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour suivant (autre qu'un vendredi, samedi ou dimanche) qui est un jour ouvré bancaire à Londres, Paris, Copenhague, Luxembourg et aux Emirats Arabes Unis (un «jour Ouvrable»).

10.2 Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que convenu d'un commun accord entre tous les actionnaires de la Société et indiqué dans la convocation à l'assemblée correspondante.

10.3 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

10.4 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

10.5 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

10.6 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

10.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

10.8 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

Art. 11. Quorum et Vote.

11.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

11.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées requièrent que tous les actionnaires de la Société soient présents ou représentés et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 12. Modification des statuts. Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 13. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

Art. 14. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut, ajourner séance tenante, une assemblée générale d'actionnaires à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 15. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

15.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

15.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 16. Composition et Pouvoirs du conseil d'administration.

16.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins neuf (9) membres, avec une majorité de résidents luxembourgeois et composé de cinq (5) administrateurs de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») et quatre (4) administrateurs de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»), nommés par l'assemblée générale des actionnaires. L'actionnaire détenant plus de cinquante pour cent (50%) des actions de la Société aura le droit exclusif de proposer une liste de candidats pour nomination aux fonctions d'Administrateurs de Catégorie A. L'actionnaire détenant moins de cinquante pour cent (50%) des actions de la Société aura le droit exclusif de proposer une liste de candidats pour nomination aux fonctions d'Administrateurs de Catégorie B. Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les

présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'administrateur unique».

16.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Gestion journalière.

17.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires choisis parmi une liste de candidats proposés par les Administrateurs de Catégorie A de la Société, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration prise à la Majorité Simple (telle que définie ci-dessous à l'Article 21.6).

17.2 Pour écarter tout doute, toutes matières listées aux Articles 21.7 et 21.8 des présents statuts et toutes matières réservées par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires de la Société ne relèvent pas de la gestion journalière de la Société et requièrent l'approbation préalable du conseil d'administration.

17.3 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 18. Nomination, Révocation et Durée des mandats des administrateurs.

18.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération, le cas échéant, et la durée de leur mandat.

18.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder deux (2) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives sans limitation.

18.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des voix valablement exprimées à une assemblée générale des actionnaires.

18.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif, sur proposition de l'actionnaire qui a proposé la nomination de cet administrateur, par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple voix valablement exprimées. L'actionnaire qui avait initialement nommé l'administrateur révoqué proposera un candidat pour combler cette vacance.

18.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

Art. 19. Vacance d'un poste d'administrateur.

19.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité, la démission, la retraite, les actionnaires devront, sur proposition de l'actionnaire qui a proposé la nomination de l'administration concernée, nommer un nouvel administrateur et la vacance devra être comblée dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant sa survenance.

19.2 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant, le conseil d'administration de la Société devra cesser toute conduite des affaires jusqu'à ce qu'un nouvel administrateur ait été nommé, sous réserve toutefois que la restriction précédente ne s'applique pas, et le conseil d'administration de la Société pourra poursuivre la conduite des affaires (à l'exception des affaires énumérées à l'Article 21.8 des présents statuts), en cas d'urgence dûment justifiée ou si la vacance se prolonge au-delà de vingt (20) Jours Ouvrables suivant l'évènement ayant causé cette vacance.

19.3 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Convocation aux conseils d'administration.

20.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président du conseil d'administration (le «Président»), ou de deux administrateurs. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues (a) au siège social de la Société, (b) à tout autre endroit au Luxembourg tel que convenu par au moins trois (3) Administrateurs de Catégorie A et deux (2) Administrateurs de Catégorie B ou (c) par le biais d'une téléconférence ou vidéoconférence initiée depuis le Luxembourg.

20.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée par courrier, courrier électronique ou fac-similé (avec accusé de réception si la convocation est signifiée par courrier électronique ou fac-similé) aux administrateurs au moins dix (10) Jours Ouvrables avant l'heure prévue pour la réunion, sous réserve de ce qui suit:

- en cas d'urgence, le délai de convocation préalable peut être réduit à non moins que cinq (5) Jours Ouvrables ou la réunion peut être tenue sans convocation préalable si les administrateurs sont tous présents ou représentés à la réunion;

- si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion considérée, la réunion pourra alors être tenue suivant un préavis de convocation de moins de dix (10) Jours Ouvrables; et

- si tous les administrateurs ont approuvé la tenue de la réunion suivant un préavis de convocation de moins de dix (10) Jours Ouvrables et si tous les administrateurs sont présents ou représentés à cette réunion, ladite réunion pourra alors être tenue suivant un préavis de convocation du nombre de jours tel qu'approuvé par les administrateurs.

Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration. La convocation devra contenir, entre autres, (i) l'heure et l'endroit de la réunion, et (ii) un ordre du jour indiquant les points à discuter lors de la réunion ensemble avec les copies de tous les documents pertinents en relation avec les points à soulever lors de cette réunion.

20.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 21. Conduite des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le conseil d'administration élit parmi ses Administrateurs de Catégorie A un Président pour la durée de son mandat d'Administrateur de Catégorie A. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

21.2 Le Président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

21.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration à l'écrit par courrier, courriel ou fac-similé (avec accusé de réception si la procuration est envoyée par courriel ou fac-similé), la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.

21.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les uns les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg conformément à l'article 20.1(b).

21.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) d'Administrateur de Catégorie B sont présents à une réunion du conseil d'administration. Ce quorum sera également requis pour toute réunion ajournée. Si un quorum n'est pas atteint lors d'une réunion, la réunion devra être ajournée et reprise à l'heure et l'endroit tels que déterminés par le Président ou au moins deux (2) administrateurs, à condition que la réunion de reprise ait lieu au moins cinq (5) Jours Ouvrables après la date originale. Cependant, lorsqu'une réunion du conseil d'administration, déjà convoquée et reprise deux fois sur le même ordre du jour, à chaque fois au moins cinq (5) Jours Ouvrables après la date de la réunion ajournée, est ajournée pour la troisième fois en raison de l'absence du quorum requis due à l'absence de tous les Administrateurs de Catégorie A ou de tous les Administrateurs de Catégorie B, aucun quorum ne sera requis lors de la reprise de la réunion ajournée sur le même ordre du jour, de sorte que les Administrateurs de Catégorie A ou les Administrateurs de Catégorie B, le cas échéant, puissent être capables de prendre des résolutions lors de cette réunion.

21.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, laquelle comprend le vote positif de tous les Administrateurs de Catégorie A (ci-après dénommée «Majorité Simple»). En cas de partage des voix, le Président n'a pas de voix prépondérante.

21.7 Les décisions suivantes sont sujettes à l'approbation préalable du conseil d'administration sous forme de résolutions prises à la Majorité Simple:

- i. nomination, révocation et rémunération du délégué à la gestion journalière de la Société;
- ii. approbation ou modification du budget annuel de la Société et de ses filiales directes ou indirectes (dénommées individuellement «Société du Groupe» et collectivement «Groupe» ou «Sociétés du Groupe»);
- iii. approbation des comptes annuels de la Société;
- iv. nomination, reconduction ou révocation des réviseurs des Sociétés du Groupe; et
- v. sans préjudice de l'Article 21.8.i. des présents statuts, la nomination, la révocation et la rémunération des gérants et administrateurs de toute Société du Groupe.

21.8 Les décisions suivantes sont sujettes au consentement unanime des Administrateurs de Catégorie A et des Administrateurs de Catégorie B présents ou représentés à la réunion durant laquelle ces décisions sont discutées (ci-après dénommée «Majorité Qualifiée»):

- i. nomination, révocation et rémunération du directeur financier de la Société;
- ii. approbation du plan d'affaires sur quatre ans pour le Groupe, lequel doit dériver du PCV (tel que défini ci-dessous) (le «Plan d'Affaires») et qui doit être revu et adopté conformément à tout pacte d'actionnaires en rapport avec la Société en vigueur de temps à autre, étant expressément précisé que l'approbation de ce Plan d'Affaires ne couvre pas l'approbation du budget annuel du Groupe, qui est prise à la Majorité Simple.
- iii. approbation et modifications du plan de création de valeur sur quatre ans, lequel devra détailler les initiatives stratégiques, opérationnelles et financières clé pour les Sociétés du Groupe, ainsi que la gestion du risque associé à ces initiatives (le «PCV»);
- iv. distribution de tout dividende par une Société du Groupe, à moins il en est été convenu autrement dans tout pacte d'actionnaires en rapport avec la Société en vigueur de temps à autre.
- v. modifications des statuts des Sociétés du Groupe;
- vi. constitution de toute filiale, cessation de toute activité substantielle de toute Société du Groupe, dissolution, cessation d'activités, liquidation de l'une des Sociétés du Groupe, ainsi que toute opération transférant tout ou partie des actions de, ou tous actifs substantiels de l'une des Sociétés du Groupe (y compris toutes opérations de restructuration telles que des fusions, scissions, apports d'activités impliquant l'une des Sociétés du Groupe);
- vii. demande d'ouverture de toute procédure judiciaire de nature préventive ou d'insolvabilité concernant l'une des Sociétés du Groupe;
- viii. augmentation (y compris par le biais d'un apport en nature) ou réduction du capital social et plus généralement toute modification de la structure du capital social de l'une des Sociétés du Groupe (y compris en accordant des options ou charges sur les actions ou parts sociales de l'une des Sociétés du Groupe) et y compris toute émission ou rachat de tous autres titres de toute Société du Groupe;
- ix. modification de la nature générale des affaires des Sociétés du Groupe, y compris mais sans s'y limiter, en entrant dans de nouveaux secteurs d'activités qui ne relèvent pas du domaine des affaires des Sociétés du Groupe conduites à la date des présentes ou en concluant des opérations qui ne relèvent pas de la conduite normale des affaires des Sociétés du Groupe;
- x. conclusion, modification et résiliation de toutes opérations entre parties liées en dehors de la conduite normale des affaires ou autres que sous des conditions commerciales loyales;
- xi. approbation de toutes opportunités d'investissement, sans égard à leur forme et y compris des acquisitions, des projets sur site vierge ou des projets sur site en friche industrielle (en incluant des joint-ventures avec des partenaires locaux) dans toute zone réglementée telle que déterminée par tout pacte d'actionnaires en rapport avec la Société en vigueur de temps à autre (Opportunité d'Investissement»);
- xii. contracter toute dette nette, y compris par l'émission d'emprunts obligataires ou octroyer toute sûreté excédant soixante millions d'Euro (EUR 60.000.000) (au total) ou toute augmentation de quinze millions d'Euro (EUR 15.000.000) (au total) au cours des vingt-quatre (24) derniers mois par le Groupe;
- xiii. conclusion ou émission de tout prêt d'actionnaire (y compris de titres d'emprunt ou instruments similaires);
- xiv. octroi ou mainlevée de toutes charges, sûretés ou cautionnements par l'une des Sociétés du Groupe pour un montant excédant cinq cent mille d'Euro (EUR 500.000) par exercice social;
- xv. conclusion de tous accords de partenariat ou de joint-venture par l'une des Sociétés du Groupe ou réalisation de toute Opportunité d'Investissement en commun avec les actionnaires de la Société;
- xvi. conclusion de contrat important par l'une des Sociétés du Groupe en relation avec toute propriété intellectuelle détenue, louée ou exploitée sous licence par toute Société du Groupe;
- xvii. procéder à, accroître, engager des dépenses en capital excédant de cinq millions d'Euro (EUR 5.000.000) (au total) les dépenses en capital telles que prévues dans le budget annuel du Groupe;
- xviii. toute acquisition d'une entreprise par l'une des Sociétés du Groupe autre qu'une Opportunité d'Investissement;
- xix. cotation sur un marché réglementé de l'une des Sociétés du Groupe (à l'exclusion de toute offre publique initiale («IPO») proposée par un actionnaire de la Société en vertu de tout pacte d'actionnaires en rapport avec la Société en vigueur de temps à autre); et
- xx. la création de tout comité du conseil d'administration de toutes Sociétés du Groupe.

21.9 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

21.10 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.

21.11 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

21.12 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - Procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

22.1 Le Président est responsable de la préparation des procès-verbaux dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réunion du conseil d'administration. Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être approuvé par les administrateurs ayant assisté à la réunion lors ou préalablement à la prochaine réunion du conseil d'administration et signé par le Président, ou en son absence, par le président temporaire. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le Président.

22.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 23. Comités du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut créer des comités composés exclusivement de membres du conseil d'administration, y compris en particulier (i) un Comité de Risque et d'Audit, (ii) un Comité de Rémunération et (iii) un Comité des Finances et du Budget. Le nombre de membres d'un comité est déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration devra (i) définir la mission de ces comités, (ii) adopter des règles et des règlements applicables à ces comités et (iii) nommer leurs membres.

Art. 24. Relations avec les tiers.

24.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

24.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et Surveillance de la société

Art. 25. Commissaire.

25.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

25.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

25.3 Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

25.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire (s) est supprimée.

25.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 27. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

27.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

27.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

27.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

27.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

27.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

27.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 28. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

28.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

28.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation.

29.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

29.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir les actuels administrateurs de catégorie B de la Société, M. Jean-Christophe Dauphin et M. Vincent Cointepas, en administrateurs de catégorie A de la Société pour une période de deux (2) ans, avec effet à la date des présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le mandat de l'actuel administrateur de catégorie A de la Société, M. Douwe Terpstra à une période de deux (2) ans, commençant à la date des présentes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B de la Société pour une période de deux (2) ans, avec effet à la date des présentes:

i. M. Jacob Kholi, né le 26 novembre 1966 à Kete-Krachi (Ghana), ayant son adresse professionnelle au Auras Ghana Advisers Limited, Regimanuel Gray Head Office, No. 2 La By Pass, La PO Box 2617, Accra, Ghana, en qualité d'administrateur de catégorie A;

ii. M. Wahid Hamid, né le 2 novembre 1958 au Pakistan, ayant son adresse professionnelle au Dubai International Financial Centre, Gate Village 8, 3rd Floor, PO Box 504905, Dubai, Emirats Arabes Unis, en qualité d'administrateur de catégorie A;

iii. M. Stanislas de Gramont, né le 21 février 1965 à Toulouse (France), ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, en qualité d'administrateur de catégorie B;

iv. Mme Catherine Lewko, née le 15 juin 1968 à Périgueux (France), ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, en qualité d'administrateur de catégorie B;

v. M. Gilles Jacquet, né le 7 février 1964 à Saint-Mard (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'administrateur de catégorie B; et

vi. M. Peter van Opstal, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'administrateur de catégorie B.

A la suite des conversions de M. Jean-Christophe Dauphin et M. Vincent Cointepas en administrateurs de catégorie A de la Société, des nominations de M. Jacob Kholi et M. Wahid Hamid en qualité d'administrateurs de catégorie A de la Société et des nominations de M. Stanislas de Gramont, Mme Catherine Lewko, M. Gilles Jacquet et M. Peter van Opstal en qualité d'administrateurs de catégorie B de la Société, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit à la date des présentes:

- M. Douwe Terpstra, administrateur de catégorie A;
- M. Jean-Christophe Dauphin, administrateur de catégorie A;
- M. Vincent Cointepas, administrateur de catégorie A;

- M. Jacob Kholi, administrateur de catégorie A;
- M. Wahid Hamid, administrateur de catégorie A;
- M. Stanislas de Gramont, administrateur de catégorie B;
- Mme Catherine Lewko, administrateur de catégorie B;
- M. Gilles Jacquet, administrateur de catégorie B; et
- M. Peter van Opstal, administrateur de catégorie B.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat de commissaire de Comcolux S.à r.l., avec effet à la date des présentes, et de nommer, avec effet à la date des présentes, PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 65477, en qualité de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et devant se tenir en 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. WAGNER, F. BENYAHIA, V.-A. DEMULIER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2013. LAC/2013 /53700. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174822/1066.

(130213812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Xylomen Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 162.235.

Il résulte des décisions prises par le gérant unique de la Société en date du 13 décembre 2013 que le siège social de la Société a été transféré de son ancienne adresse au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg avec effet au 16 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178372/14.

(130216964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

KBC Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.598.

Extrait de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 20 mars 2013.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Ernst & Young comme Réviseur d'Entreprise jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015

Pour la Société

Référence de publication: 2013170298/11.

(130207287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Laline S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.748.

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LALINE S.A., SPF», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 131.748, constituée suivant acte notarié en date du 7 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2357 du 19 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 08 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1114 du 11 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Bénédicte VERHEYEN, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Geoffrey AREND, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée constate:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société,
2. Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

la société «ACCOFIN, Société Fiduciaire», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 62.492.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. GAUTIER, B. VERHEYEN, G. AREND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16157. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013174899/66.

(130212964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Slim-Fit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SLIM-FIT S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013176230/11.

(130214206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

International Media & Marketing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179960/10.

(130219302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

I.C.I. S.E., International Courtage Invest S.E., Société Européenne.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.629.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2013179959/10.

(130219861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

SHCO 44 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.261.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 20 novembre 2013:

- Ancienne situation associée:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Intertrust (Luxembourg) S.A.,	12.500
Société anonyme, ayant son siège social à 65 boulevard Grande- Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B5524	
Total	<u>12.500</u>

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour SHCO 44 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013174380/22.

(130212155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Weychware Publishing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.109.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den neunundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Hanns-Gottfried SCHMIDT, Kaufmann, wohnhaft in D-64807 Dieburg, Albert-Einstein-Strasse, 8.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Weychware Publishing S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Erstellung und Vermarktung von Computersoftware.

Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, und zwar auch als Komplementärin.

Die Gesellschaft ist auch berechtigt Zweigniederlassungen zu errichten.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), alle zugeteilt Herr Hanns-Gottfried SCHMIDT, Kaufmann, wohnhaft in D-64807 Dieburg, Albert-Einstein-Strasse, 8.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Hanns-Gottfried SCHMIDT, Kaufmann, geboren in Theißen (Deutschland), am 13. Mai 1944, wohnhaft in D-64807 Dieburg, Albert-Einstein-Strasse, 8.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-G. SCHMIDT, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 02 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): D. SPELLER

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 4. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013169293/110.

(130206167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Alexandria, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 110.906.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 16 décembre 2013

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg avec effet immédiat.

L'assemblée générale prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur Jacques Nassieu-Maupas, administrateur unique, au 15, Aco Karamanov, 1000 Skopje (Macédoine).

L'assemblée constate que le mandat du commissaire est arrivé à échéance et décide de ne pas le renouveler. L'assemblée nomme avec effet immédiat, la société anonyme Auditeurs Associés, avec siège social au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B93937, en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178481/17.

(130217803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Caelus Energy International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.400.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of the month of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Caelus Energy Partners, L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands and registered with the Assistant Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-54732, acting through its general partner Caelus Energy Asia GP, Limited, each with registered office at P.O: Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Me Elsa IDIR, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 November 2013 which shall be registered with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of and holding all the shares in Caelus Energy International Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 174.400, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 10 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 561 of 7 March 2013.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 14 October 2013 by notarial deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the one hundred and five million (105,000,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

(B) The items on which a resolution is to be passed are as follow (all to be resolved upon in one sole resolution):

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company to one million one hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 1,150,000) by the issue of a total of ten million (10,000,000) shares of ten (10) different classes (being one million (1,000,000) shares per class A to J) each with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) (the "New Shares") for a total subscription price of ten million United States Dollars (USD 10,000,000); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the total subscription price in cash; allocation of an amount equal to the nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) per New Share to the issued share capital and the balance to the freely available share premium; consequential amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company as set forth below:

« Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at one million one hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 1,150,000) divided into

eleven million five hundred thousand (11,500,000) Class A shares,

eleven million five hundred thousand (11,500,000) Class B shares,

eleven million five hundred thousand (11,500,000) Class C shares,

eleven million five hundred thousand (11,500,000) Class D shares,

eleven million five hundred thousand (11,500,000) Class E shares,

eleven million five hundred thousand (11,500,000) Class F shares,

eleven million five hundred thousand (11,500,000) Class G shares,

eleven million five hundred thousand (11,500,000) Class H shares,

eleven million five hundred thousand (11,500,000) Class I shares, and

eleven million five hundred thousand (11,500,000) Class J shares,

each share with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association."

After having considered the above, the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to one million one hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 1,150,000) by the issue of a total of ten million (10,000,000) shares of ten (10) different classes (being one million (1,000,000) shares per class A to J) of a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each (the "New Shares") for a total subscription price of ten million United States Dollars (USD 10,000,000) to the Sole Shareholder by way of contribution in cash.

Thereupon the Sole Shareholder, represented as aforementioned, subscribed to and fully paid the New Shares.

Evidence of the payment of the total subscription price of the New Shares so issued has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate the nominal of one United States Dollar cent (USD 0.01) per New Share to the issued share capital and the remainder to the freely available share premium.

The Sole Shareholder then resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand three hundred (EUR 4.300.-) Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire, résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Caelus Energy Partners, L.P., un limited partnership, établi sous le droit des Iles Caïmanes et immatriculé auprès du Assistant Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-54732, agissant par l'intermédiaire de son general partner Caelus Energy Asia GP, Limited, chacun d'entre eux ayant son siège social au Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

représentée par Me Elsa IDIR, maître en droit, demeurant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration en date du 13 novembre 2013, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant toutes les parts sociales de Caelus Energy International Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 174.400, constituée suivant un acte reçu de Me Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 10 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 561 du 7 mars 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 octobre 2013, suivant acte reçu du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des cent cinq millions (105.000.000) de parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants (tous devant être adoptés en une résolution unique):

Ordre du jour

- Augmentation du capital social de la Société à un montant d'un million cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.150.000) par l'émission d'un total de dix millions (10.000.000) de parts sociales de dix (10) classes différentes (à savoir, un million (1.000.000) de parts sociales des classes A à J) d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de dix millions de Dollars des Etats-Unis (USD 10.000.000); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement du prix total de souscription en numéraire; allocation d'un montant égal à la valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) par Nouvelle Part Sociale au capital social et le solde à la prime d'émission librement distribuable; modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société tel qu'indiqué ci-après:

« Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à un million cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.150.000) divisé en

onze millions cinq cent mille (11.500.000) parts sociales de Classe A,
onze millions cinq cent mille (11.500.000) parts sociales de Classe B,
onze millions cinq cent mille (11.500.000) parts sociales de Classe C
onze millions cinq cent mille (11.500.000) parts sociales de Classe D,
onze millions cinq cent mille (11.500.000) parts sociales de Classe E,
onze millions cinq cent mille (11.500.000) parts sociales de Classe F,
onze millions cinq cent mille (11.500.000) parts sociales de Classe G,
onze millions cinq cent mille (11.500.000) parts sociales de Classe H,
onze millions cinq cent mille (11.500.000) parts sociales de Classe I, et
onze millions cinq cent mille (11.500.000) parts sociales de Classe J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) et les droits et obligations comme prévus dans les présents statuts.»

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à un montant d'un million cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.150.000) par l'émission d'un total de dix millions (10.000.000) de parts sociales de dix (10) classes différentes (à savoir, un million (1.000.000) de parts sociales des classes A à J) d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de dix millions de Dollars des Etats-Unis (USD 10.000.000) à l'Associé Unique par paiement en numéraire.

Par la suite, l'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué précédemment, a souscrit et a entièrement payé les Nouvelles Parts Sociales.

Une preuve du paiement du prix total de souscription des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer la valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) par Nouvelle Part Sociale au capital social émis et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

L'Associé Unique a ensuite décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à quatre mille trois cents (EUR 4.300.-) euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 2013. Relation: DIE/2013/14209. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170695/149.

(130208712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Wolford Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.884.

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 12 décembre 2013 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75.908 et la société WOLFORD INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 50.884, a été dénoncée avec effet immédiat.

Le siège social de la société WOLFORD INVESTMENTS S.A. fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013178365/13.

(130216654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Metalpoint S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.677.

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliaire, a dénoncé le siège social de la société anonyme METALPOINT S.A 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-86677, avec effet au 18 décembre 2013 et résilié la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 18/12/2013.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2013177023/13.

(130216506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

BLF Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.601.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013179547/9.

(130220200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Bijouterie Daniel Martins s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 55, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 65.106.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013179543/9.

(130219604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Belux Mondial Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.441.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179537/10.

(130219368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Bela s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9512 Wiltz, 15, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 164.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 19/12/2013.

Référence de publication: 2013179535/10.

(130219435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

EPGF Neuss Logistics Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.741.

Suite à résolution en date du 3 décembre 2013, les associés de la société ont décidé d'élire Paul Lawrence, ayant son adresse professionnelle 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée, avec effet au 10 décembre 2013.

Monsieur Michael Kidd a démissionné de son poste de gérant avec effet au 10 décembre 2013.

Désormais, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- Paolo Alonzi
- Anne-Marie Kidd
- Paul Lawrence

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180779/16.

(130220509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Glanbia Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.113.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 5 juillet 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Brendan O'Leary, Administrateur, avec adresse au Glanbia House, Kilkenny, Irlande

- Pascale Nutz, Administrateur-président, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Vishal Jugdeb, Administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 novembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 novembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180812/20.

(130220901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Super Dys, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.498.400,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.888.

—
 EXTRAIT

Les 774 parts sociales détenues dans la société par Monsieur Alain PROUX ont été transférées en date du 16 décembre 2013 au profit de Monsieur Stéphane PROUX, demeurant au 54 avenue des Deux Châteaux, F-77600 Guermantes, France.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Pour SUPER DYS

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013179258/14.

(130218479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Sweets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 6, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 30.454.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179260/10.

(130218076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Transports CITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 77.917.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179284/10.

(130218616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Olympique Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 161.113.

—
 Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178107/9.

(130216797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Nicego Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 93.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178093/9.

(130217411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Onyx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 83.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178108/9.

(130217031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Lux Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 25, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 55.794.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177993/9.

(130216820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Victoria Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 251.225,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 101.716.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 17 décembre 2013 les associés de la Société ont:

- pris connaissance de la démission de Rory Neeson en tant que gérant de la Société avec effet au 14 octobre 2013;
- nommé Johannes Berkmann, né le 28 décembre 1980 à Offenbach am Main, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au Main Tower, Neue Mainzer Straße 52, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 15 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Jan Könighaus

Gérant

Référence de publication: 2013178345/18.

(130217612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.
